



REGLEMENT TOUR ARGENT PSR

Participation / Restriction au Tour Argent

Le Tour Argent est ouvert aux paires cavalier-poney de toutes les catégories n'ayant pas obtenu durant l'année en cours, **4 classements** dans des épreuves officielles, en **P90/B90/R90** ou plus haut pour la **catégorie C** et **P100/B100/R100/B100 Style** ou **1 classement P110/R110/J110** pour la **catégorie D**. **Si le nombre de classements limites est atteint pendant la saison, la paire cavalier-poney sera automatiquement radiée du classement Tour Argent.** Néanmoins la paire peut starter dans le Tour Or.

Il n'y a pas de restriction pour les poneys A-B.

Type d'Épreuve :

L'Épreuve Tour Argent est une **épreuve officielle**. Elle sera disputée au **barème A en 2 phases** avec **temps différé** (chronomètre sur la 2^{ème} phase uniquement, à partir de l'obstacle numéro 5, 6, ou 7). Le parcours comprend entre 10 à 13 obstacles.

Hauteur/Largeur :

Chaque hauteur et largeur devra être adaptée selon **la catégorie du poney** :

Catégorie	Hauteur	Largeur
Cat. A	50 cm	60 cm
Cat. B	60 cm	75 cm
Cat. C	70 cm	85 cm
Cat C avec Handicap	80 cm	95 cm
Cat. D	80 cm	95 cm
Cat D avec Handicap	90 cm	105 cm

Les handicaps sont prévus pour les cavaliers souhaitant volontairement se préparer au Tour OR. Il n'y aura pas de classement séparé pour les cavaliers avec handicap.

Lors des inscriptions aux concours, le cavalier devra mentionner **le handicap dans les remarques** (exemple : Cat C avec handicap)